

**Arrêté n° 2023 - 125**  
**portant modification du sens de circulation**  
**« Rue des Demoiselles »**

**Le Maire de la Commune de SAINT SOUPPLETS,**

**VU** le code de la route notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.118, R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6-1 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**VU** le règlement de voirie communale approuvé le 21 août 2014 ;

**VU** l'arrêté municipal n° 2017 / 030 du 11 avril 2017 instituant un stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle – rue de l'Etrille à SAINT SOUPPLETS (77165) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, dans un souci de sécurité, de modifier le sens de circulation des véhicules sur une partie de la rue des Demoiselles à SAINT SOUPPLETS (77165) ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation dans la rue des Demoiselles à SAINT SOUPPLETS (77165) sera modifiée à compter du 11 novembre 2023.

**ARTICLE 2 :** Le sens de circulation dans la rue des Demoiselles sera établi en sens unique, à partir du numéro 10 jusqu'au numéro 24, soit du stop situé rue du Carcan, jusqu'à la rue des Panouffles (cf. plan), de l'autre côté de la rue, la circulation reste inchangée.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de SAINT SOUPPLETS.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux lois et réglementations en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le coordinateur de sécurité de SAINT SOUPPLETS et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de gendarmerie de SAINT SOUPPLETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera transmise à :

- *Monsieur le chef du centre de secours de SAINT SOUPPLETS,*
- *Monsieur le responsable du centre technique municipal.*

Fait à SAINT SOUPPLETS, le 08 novembre 2023



Le Maire,  
Stéphane DEVAUCHELLE



